

Vision

D'être reconnu comme étant compétent en matière d'administration douanière et fiscale

Mission

De percevoir les recettes, protéger nos frontières et favoriser le commerce licite pour le bien du Vanuatu

Valeurs

- Avoir un leadership efficace
- Etre focalisé sur les résultats
- Apprendre et se perfectionner en permanence
- Etre un modèle en termes de qualité et de prévention
- Approfondir les liens de partenariat
- Avoir de l'estimation pour les employés
- Une seule et unique organisation

Points essentiels

- Qu'est-ce qu'un Tribunal administratif fiscal
- Composition du Tribunal administratif fiscal
- Comment demander une révision d'une décision révisable
- Audiences du Tribunal administratif fiscal
- Décision du Tribunal administratif fiscal

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le bureau du fisc par les biais suivants :

Service de la Douane et du Fisc

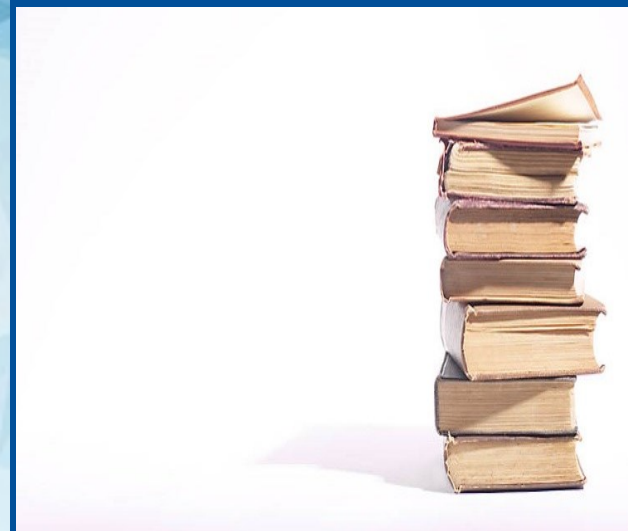
Sac PP 9012
Port Vila
Vanuatu

Tél. : +678 24573 ou 33091, Voip: 2317
Courriel : irtps@vanuatu.gov.vu
Facebook : <https://www.facebook.com/VuDCIR>
Site internet : <https://customsinlandrevenue.gov.vu>



V A N U A T U
CUSTOMS & INLAND REVENUE
SERVICE DE LA DOUANE ET DES
CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Tribunal administratif fiscal



Loi sur l'administration fiscale

Qu'est-ce qu'un tribunal administratif fiscal

L'article 69 de la loi sur l'administration fiscale dispose de la création du Tribunal administratif fiscal qui sera chargé de statuer sur des demandes en révision de décisions révisables.

Composition du Tribunal administratif fiscal

Le Tribunal administratif fiscal est composé des membres suivants :

- a) d'un Juge de la Cour Suprême Court qui préside le Tribunal ;
- b) des autres membres nommés par le Ministre qui remplissent les conditions suivantes :
 - i) un auxiliaire de justice conformément à la loi sur les auxiliaires de justice [Chap. 119] qui a une grande expérience en droit fiscal, douanier ou commercial ;
 - ii) un comptable diplômé qui a une grande expérience en matière de fiscalité ;
 - iii) une personne qui était antérieurement retenue comme agent fiscal ou comme douanier ayant de l'expérience de questions fiscales ou douanières ;
 - iv) un particulier, y compris en dehors du Vanuatu, qui a des connaissances, une expérience ou des compétences particulières pertinentes pour les fonctions du Tribunal.

Un membre est nommé au Tribunal administratif fiscal pour une durée de 5 ans et peut y être renommé.

Comment demander la révision d'une décision révisable

Une personne qui n'est pas satisfaite d'une décision révisable peut saisir le Tribunal administratif fiscal en révision de la décision.

Elle doit déposer un avis de demande de révision sous la forme approuvée au Tribunal.

La demande doit être déposée dans les 28 jours de la signification de l'avis informant la personne de la décision révisable.

Une personne qui saisit le Tribunal administratif fiscal doit signifier une copie de sa demande au Directeur dans les 7 jours qui suivent le dépôt de la demande au Tribunal.

Audiences du Tribunal administratif fiscal

Le président peut établir des règles pour le déroulement des audiences par devant le Tribunal administratif fiscal.

Au cours de l'audience de l'affaire, le Tribunal se fait une opinion et peut confirmer ou renverser l'évaluation ou la réduire. Il n'est pas lié par les règles concernant la preuve, mais il peut s'informer sur toute question de la manière qu'il estime utile.

Décision du Tribunal administratif fiscal

Le Tribunal administratif fiscal entend une demande et statue en l'affaire conformément à l'article 72 portant sur la révision d'une décision révisable et prend une décision au sujet de la demande.

La décision du Tribunal doit inclure les raisons de la décision et ses constatations concernant des questions et preuves de fait importantes ou autre matière à l'appui de ses constatations.

Le Tribunal administratif fiscal doit :

- rendre une décision par écrit au sujet de la demande de révision aussitôt que possible après la fin de l'audience ; et
- en signifier une copie à chaque partie à la procédure sous les 7 jours.



N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus amples informations au sujet de nos diverses brochures.